

sources d'approvisionnement n'existent pas au Canada au moment où ils demanderont des permis d'importation. La Division des allocations accorde des permis annuels à l'égard des importations relevant d'un groupe de postes tarifaires désignés. Un programme continu d'importations, soit de matières de production, soit de pièces constitutives utilisées par des fabricants canadiens, a donc été établi. Ces permis sont aussi délivrés aux distributeurs en gros et en détail qui manutentionnent un volume soutenu de denrées partiellement ou complètement ouvrées. La Division des biens-capitaux étudie les demandes de permis d'importation concernant les marchandises qui ne relèvent d'aucun programme particulier d'importations et pour lesquelles il est impossible d'accorder des permis d'allocation sur une base équitale. Les demandes sont refusées si les marchandises en question peuvent être obtenues de sources canadiennes ou si elles ne sont pas considérées essentielles à l'économie du pays.

#### **Division des recherches économiques et de l'expansion industrielle.—**

Lors de la réorganisation en 1948 du ministère de la Reconstruction et des Approvisionnements, la Division des recherches économiques est passée au ministère du Commerce pour devenir la Division des recherches économiques et de l'expansion. Cette division étudie l'économie du Canada dans ses grandes lignes en ce qu'elle a trait au commerce domestique et étranger. La Division compte trois sections: recherches économiques; relations commerciales et tarifs étrangers; et expansion industrielle.

*Section des recherches économiques.*—La Section des recherches économiques assure un service de renseignements économiques au ministère du Commerce et au gouvernement fédéral auxquels il fait rapport de la situation et des perspectives commerciales au Canada, qu'il étudie constamment. Il accorde une attention toute particulière aux principales industries, denrées et régions qui se ressentent des événements intérieurs et extérieurs. Son œuvre est exposée plus à fond dans l'Introduction du présent volume.

*Section des relations commerciales et des tarifs étrangers.*—La Section des relations commerciales et des tarifs étrangers rassemble des renseignements sur les règlements tarifaires et douaniers ainsi que sur le change étranger et les règlements commerciaux des autres pays, analyse la situation du commerce étranger et les répercussions des changements apportés aux tarifs et aux pratiques douanières de l'étranger et prépare des documents pour la négociation d'accords commerciaux. On trouvera aux pp. 1013-1027 de la section 2 un exposé du travail de cette section en ce qui concerne les tarifs.

*Section de l'expansion industrielle.*—La Section a été établie afin de coordonner l'aide fédérale à l'établissement au Canada de nouvelles industries dirigées soit par des Canadiens soit par des étrangers. Elle se tient en relations étroites avec un vaste ensemble d'organisations réparties dans tout le Canada, y compris les départements de l'expansion industrielle des provinces, les municipalités, les chemins de fer, les banques, les compagnies d'énergie électrique, les chambres de commerce, les *boards of trade*, l'Association des manufacturiers canadiens et autres agences d'aide, ainsi qu'avec les commissaires du commerce et d'autres bureaux du gouvernement canadien à l'étranger. Cette section s'occupe aussi des nombreuses demandes de renseignements venant de maisons et de particuliers de l'étranger concernant la fabrication de nouveaux produits au Canada en vertu d'un brevet ou de redevances et le placement d'inventions.